

09 décembre 2020

Appels aux candidatures pour des services de télévision dans les zones de Lyon et de Rennes

Les autorisations des services de télévision locale BFM Lyon Métropole et TVR arrivant respectivement à échéance le 31 août 2021 et le 13 novembre 2021, le Conseil supérieur de l'audiovisuel lance des appels à candidatures dans les zones où ces services sont diffusés.

Les dossiers de candidature devront être adressés au Conseil supérieur de l'audiovisuel uniquement par voie dématérialisée, dans le strict respect de la procédure suivante :

- au plus tard le 28 janvier 2021 à minuit, heure de Paris, à peine d'irrecevabilité, le candidat adresse par courriel à l'adresse aactnt@csa.fr une demande afin de disposer des modalités de dépôt électronique du dossier de candidature ;
- au plus tard le 2 février 2021 à minuit, heure de Paris, à peine d'irrecevabilité, le candidat transmet, conformément à la procédure indiquée par le Conseil, l'intégralité de son dossier de candidature. Les dossiers de candidature déposés pourront être modifiés, complétés, ou remplacés jusqu'à cette même date.

Tout dossier de candidature transmis en méconnaissance de la procédure détaillée dans le texte d'appel sera déclaré irrecevable.

[La décision d'appel aux candidatures dans la zone de Lyon](#)

[La décision d'appel aux candidatures dans la zone de Rennes](#)



Contact presse

01 40 58 36 17 – sara.cheyrouze@csa.fr

www.csa.fr  [@csaudiovisuel](https://twitter.com/csaudiovisuel)